

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS -J I J E L

Réf: DOT/SDT/DRA/SRU/ 66 /2023

Jijel le: 10.09.2023

1 ière MISE EN DEMEURE

- * Identification des parties :
- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : MOUSLI KENZA, sis à : Cité 392 logts bloc a06 locale N°07 tala ouriane-bejaia
- * Identification de l'opération
- - Contrat N°: 08/AT/DO.JIJEL/SDT/DRA/2021
- ODS de démarrage des travaux : 77 du 14.05.2023
- Projet : RESEAU FTTH. ODN SM1N SRO 03 D01 D02
- date d'ouverture : 03.09.2023
 - * Objet de la mise en demeure :
 - Absence non justifiable depuis le 04.09.2023.
 - Abondant du chantier.

De ce fait, vous êtes tenus de reprendre les travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, ALGERIE TELECOM peut procéder à vous mettre un demeure une deuxième fois conformément au clause à contractuelle.

Le Directeur

Le Directeur pérationnel des Triécs ronunications de jijel

Young BELLIL